

# Annonces légales

## Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 28/03/2024 il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** JYB.

**Siège :** 1 Rue Cujas - 38000 Grenoble

**Capital :** 1 000 €

**Objet :** Salon de coiffure

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. GUILLET Jolan demeurant 40 rue de la Chartreuse - 38120 St Egrève

**Directeur général :** M. OROSCO Mickael demeurant 24 rue de la Clapière - 38120 St Egrève

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** chaque actionnaire est convoqué aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** les actions sont librement cessibles entre actionnaires, uniquement avec accord du Président de la société.

**Immatriculation :** Greffe Tribunal de Commerce de Grenoble

Aux termes d'un ASSP en date du 19/03/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** AQUATECHNIQUE 38

**Objet social :** Revêtements de piscines, aménagement de local technique de piscine, traitements de l'eau, vente de matériels et de produits chimiques pour l'entretien de piscines, couvertures de sécurité de piscines, maintenance de saunas, hammam, spas, aménagements divers de piscines.

**Siège social :** 32 rue du Chai, 38570 LE CHEYLLAS

**Capital :** 500 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

**Président :** M. LASSALLE ALEXANDRE 32 rue du Chai 38570 LE CHEYLLAS

**Directeur général :** M. CHANAS HUGO 4 rue de la Combe 38770 LA MOTTE D AVEILLANS

**Admission aux assemblées et droits de votes :** Dans les conditions statutaires et légales. LASSALLE ALEXANDRE

Suivant acte sous seing privé en date du 28/03/2024 il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** JEANNOT PNEUS

**Siège :** 13 boulevard des Alpes - 38240 Meylan

**Capital :** 500 €

**Objet :** Achat et vente de pneus

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. PIANTA Alban demeurant 30 rue Humbert 2 - 38000 Grenoble

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** chaque actionnaire est convoqué aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** les actions sont librement cessibles entre actionnaires, uniquement avec accord du Président de la société.

**Immatriculation :** Greffe Tribunal de Commerce de Grenoble

Aux termes d'un ASSP en date du 30/03/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** LILY VIOLETTE

**Siège :** SCI

**Objet social :** Acquisition d'une maison au TOUVET (38660) 143 Grande rue, toute acquisition en état futur d'achèvement ou achevé, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, location et vente de tout bien et droits immobiliers et leurs accessoires, annexe et compléments. Mise à disposition à titre gratuite des biens de la société aux associés.

**Siège social :** 18 rue des Meunières, 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE

**Capital :** 1 000 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE

**Gérance :** Mme FIALHO Nathalie 18 rue des Meunières 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE



Par ASSP il a été constitué une EARL aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** GUILLOT.

**Capital :** 7 500 €.

**Siège social :** 939 chemin du Bois - 38790 SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE.

**Objet social :** exploitation et gestion de biens agricoles.

**Durée :** 99 ans.

**Apports :** numéraire.

**Gérant :** M. Julien GUILLOT dmt 109 impasse des chevreuils - 38790 SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE et Mme Amandine GUILLOT dmt 151 impasse des chevreuils - 38790 SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE.

**Cession de parts :** libre entre associés.

**RCS :** Vienne.

Pour insertion, le Gérant

## Avis de transfert de siège social

### HELLO TAXI 38

SARL unipersonnelle au capital de 5 010 euros

Siège social : 19 Route de Bourcieu - 38118 HIERES SUR AMBY

RCS VIENNE 532 095 445

Le 26/03/2024 l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 61 Route de Cremieu ZA Des 4 Buissons, 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU au 19 Route de Bourcieu - 38118 HIERES SUR AMBY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

### SCI LA RIVIERE

SCI au capital de 1 000 euros

Siège Social : 3, rue des Pins - 38100 GRENOBLE

Transféré au 1, Lotissement Les Villas de l'Etang, Avenue d'Uriage 38410

VAULNAVEYS-LE-HAUT

R.C.S. GRENOBLE 919 782 458

L'A.G.E. du 01.03.2024 a décidé à compter du 01.03.2024 de transférer le siège social du 3, rue des Pins - 38100 GRENOBLE, au 1 Lotissement Les Villas de l'Etang, Avenue d'Uriage - 38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT, et de modifier l'article des statuts en conséquence.

## Avis de modification

### PERFECT CONSTRUCTION

SAS au capital de 500 € 19 rue de Friedland - 13006 Marseille

RCS Grenoble 948 438 031

L'assemblée générale extraordinaire du 28/03/2024 a décidé de :

- transférer le siège social au 42 avenue du 24 avril 1915 - 13012 Marseille

- nommer au poste de président, M. GOMEZ Jean-Michel demeurant 42 42 avenue du 24 avril 1915 - 13012 Marseille, en remplacement de Mme EL ABED Zeineb, démissionnaire

- porter le capital à 40 000 € par incorporation de 39 500 € de réserves

### ASBF

SAS au capital de 20 000 €

1 bis Bd de la Chantourne - 38700 La Tronche

RCS Grenoble 913 727 384

L'assemblée générale extraordinaire du 01/03/2024 a décidé :

- la nomination au poste de Président de M. JUSSI Emmanuel demeurant 4 rue Charles Rivail - 38100 Grenoble, en remplacement de M. FRITEH Badis, démissionnaire

- la suppression du poste de Directeur Général, suite à la démission de M. SARA-CINO Andréa.

## Avis de clôture de liquidation

### CPRA

Société civile immobilière en liquidation

Au capital de 45 734,70 euros

Siège social : 76, Impasse du Cariot 38290 ST QUENTIN FALLAVIER

RCS VIENNE 385 074 737

L'Assemblée Générale réunie le 29/12/2023 au 76, Impasse du Cariot - 38290 ST QUENTIN FALLAVIER a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Sylvie REVEL, demeurant 76, Impasse du Cariot - 38290 ST QUENTIN FALLAVIER, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de VIENNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

## Avis de changement de régime matrimonial

Maître de l'HERMUZIERE, Notaire à ANNONAY

Suivant acte reçu par Maître Benjamin de l'HERMUZIERE, Notaire associé de la société par actions simplifiée dénommée « HERMA NOT », titulaire d'un Office Notarial à ANNONAY, 8 Place de la Liberté, CRPCEN 07043, le 21 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la séparation de biens entre :

Monsieur Erlantz CLEMENTE HOLGUERA, Electricien, et Madame Sabrina MÔ, agent technique, demeurant ensemble à ESTRABLIN (38780) 21 allée du Jardin des Dames. Monsieur est né à VITORIA GASTEIZ (ESPAGNE) le 5 février 1985, Madame est née à SAINTE-COLOMBE (69560) le 28 mars 1982. Mariés à la mairie de ESTRABLIN (38780) le 17 septembre 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Monsieur est de nationalité espagnole. Madame est de nationalité française. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

Suivant acte reçu par Maître Sylvain JOUY, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « NOTAE », titulaire d'un Office Notarial à CHONAS L'AMBALLAN (Isère), CRPCEN 38103, le 29 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Gaylord DESMALLE, Directeur de bureau d'études, demeurant à AGNIN (38150) 438 Chemin du Sénat, et Madame Cécile Mireille Dominique EYKENS, chargée d'affaires, demeurant à AGNIN (38150) impasse 438 Chemin du Sénat.

Monsieur est né à VENISSIEUX (69200) le 1<sup>er</sup> novembre 1981,

Madame est née à NOISY-LE-GRAND (93160) le 19 octobre 1985.

Mariés à la mairie de AGNIN (38150) le 2 octobre 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

## Avis d'aménagement de régime matrimonial



Suivant acte reçu par Maître Lionel MOREAU, notaire associé, membre de la société à responsabilité limitée dénommée « NOTAIRES DE LA COUPOLES », titulaire d'un office notarial à GRENOBLE, 6 rue Denfert Rochereau, le 25 mars 2024, M. Philippe René Maxime BROTEL, en inactivité, et Mme Fabienne Simone PELLE-TIER, Adjointe administrative principale, demeurant ensemble à EYBENS (38320) 6 avenue de Poisat, mariés à la mairie de EYBENS (38320) le 23 septembre 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, Ont décidé de modifier leur régime matrimonial par apport à la communauté par Monsieur BROTEL de biens lui appartenant en propre et adjonction à titre d'avantage matrimonial d'une clause de préciput au profit du conjoint survivant en cas de décès. Les oppositions pourront être faites dans le délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître MOREAU Notaire à GRENOBLE où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de cet aménagement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour insertion

Le Notaire

Suivant acte reçu par Maître Lionel MOREAU, notaire associé, membre de la société à responsabilité limitée dénommée « NOTAIRES DE LA COUPOLES », titulaire d'un office notarial à GRENOBLE, 6 rue Denfert Rochereau, le 28 mars 2024, M. Sydney Sadia ZIMERO, commandant de police retraité, et Mme Sandrine CANCEDDA, sans profession, demeurant ensemble à COUBLEVIE (38500) 54 chemin du Barthelon, mariés à la mairie de LA CROIX-VALMER (83420) le 25 juin 2005 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Marie-Thérèse PRUNIER, notaire à SAINT-LAURENT-DU-PONT (38380), le 10 mai 2005.

Ont décidé de modifier leur régime matrimonial pour adjoindre au régime de la séparation de biens une société d'acquêts avec apport de biens immobiliers appartenant à Monsieur Sydney ZIMERO et clause de préciput au profit du conjoint survivant en cas de dissolution du régime par décès.

Les oppositions pourront être faites dans le délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître MOREAU Notaire à GRENOBLE où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de cet aménagement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour insertion

Le Notaire

## Avis de saisine de légataire universel

SARL PINSON & KHALIFE

Notaires associés

85 Cours de Verdun 01100 OYONNAX

Avis de saisine de légataire universel Délai d'opposition

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date du 07 novembre 2018, Monsieur NICOLE Gérard Paul Aimé, né le 26 mars 1958 à MARTIGNY-VILLE (SUISSE), demeurant à GRENOBLE (38000), 14 rue Colbert, célibataire, décédé le 06 novembre 2023 à GRENOBLE (38000), a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Elsa BONNET, Notaire au sein de la SARL « SANDRINE BIDAL - REMI PORCELLA - CAROLINE VINCENT - ONE NOTAIRES », suivant PV en date du 16 février 2024, dont une copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal judiciaire de GRENOBLE.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé de règlement de la succession : Maître Pierre PINSON, Notaire à OYONNAX (01100), 85 cours de Verdun.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,

Le Notaire

Suivant testament olographe en date du 21 décembre 2016,

Mme Adrienne Marie CHAPOT, née à SERPAIZE (38200) le 11 octobre 1923, demeurant à JARDIN (38200), 290 montée de la Bastide Korian Villa Ortis, divorcée de M. Maurice CADIER, décédée à JARDIN (38200) le 30 décembre 2023, A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie CHAUMARAT, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « NOTAE », titulaire d'un Office Notarial à CHONAS L'AMBALLAN (Isère), le 25 mars 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Julie CHAUMARAT susnommée, référence CRPCEN : 38103, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.